



# Route départementale 771

Aménagement d'un créneau de dépassement  
entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes

Concertation publique du 3 au 30 octobre 2023

Loire  
Atlantique

# sommaire

CONCERTATION PUBLIQUE DU DU 3 AU 30 OCTOBRE 2023

P. 2  
Édito du Président

P. 3-4  
Créneau de dépassement :  
où en est-on dans le projet ?

P. 5  
Section Treffieux / Saint-Vincent-  
des-Landes : vue d'ensemble

P. 6-7  
Section Treffieux / Saint-Vincent-  
des-Landes : variante 1 et 2

P. 8-10  
Quelles sont les principales  
incidences du projet ?

P. 12  
Les modalités de la concertation

## Édito



Acteur clé des déplacements en Loire-Atlantique, le Département agit au quotidien pour votre sécurité sur les routes. Il anticipe et accompagne également les évolutions de vos besoins en matière de déplacement en favorisant le développement de mobilités douces et partagées.

L'aménagement des infrastructures routières s'inscrit aujourd'hui dans notre ambition de favoriser les mobilités plus respectueuses de l'environnement. Promouvoir la zéro artificialisation nette (ZAN), c'est répondre aux enjeux majeurs de sobriété foncière, de préservation de l'environnement et de développement des mobilités alternatives et solidaires.

C'est dans cet esprit que le Département, avec la participation financière de la Région des Pays de la Loire, prévoit d'aménager un créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes. Ce sera le seul sur la période 2022-2030, sur un axe majeur qui relie le pays de Châteaubriant à l'agglomération nantaise, au Grand Port Maritime de Saint-Nazaire, ainsi qu'à la Mayenne. Cet aménagement doit permettre une circulation fluide des personnes et des marchandises en toute sécurité.

La concertation qui s'ouvre exposera les propositions d'aménagement. Vos remarques et propositions nourriront les étapes ultérieures du projet.

Le livret que vous avez en main présente les grands enjeux de la démarche initiée par le Département. Il indique également la marche à suivre pour participer activement à la concertation.

Habitantes et habitants des Communautés de communes de Nozay et Châteaubriant-Derval, usagers quotidiens ou professionnels, le projet d'aménagement d'un créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes est le vôtre.

**Faisons la route ensemble !**

**Michel Ménard,**  
Président du Département de Loire-Atlantique



# Créneau de dépassement sur la RD 771 : où en est-on dans le projet ?

**Axe stratégique régional, la route départementale 771 relie le pays de Châteaubriant à l'agglomération nantaise, au Grand Port Maritime de Saint-Nazaire, ainsi qu'à la Mayenne. La réalisation d'un créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes vise à faciliter la circulation sur la RD 771 et à sécuriser les manœuvres de dépassement.**

## QU'EST-CE QU'UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT ?

Un créneau de dépassement est implanté sur une section de route à double sens. Il consiste à ajouter une ou deux voies supplémentaires pour faciliter le dépassement en toute sécurité et pour fluidifier le trafic. Des panneaux de signalisation, assortis de panonceaux de distance, permettent aux conducteurs d'anticiper les potentiels doublages et/ou rabattements.

## + TROIS GRANDS ENJEUX

- 1 **Un enjeu de sécurité face à la problématique de vitesse élevée régulièrement constatée sur la RD 771 ;**
- 2 **Un enjeu d'accessibilité des communes desservies ;**
- 3 **Un enjeu de développement économique local des communes desservies par la RD 771, ainsi que du pays de Châteaubriant dans son ensemble.**

## + UN PROJET DÉJÀ ANCIEN

La réalisation d'un créneau de dépassement entre Nozay et Treffieux a déjà fait l'objet d'études entre 2008 et 2012, mais la concertation menée, à l'époque, avec les communes concernées n'a pas abouti sur la question de son positionnement.

En 2017, le projet a bénéficié d'une promesse de financement de la Région Pays de la Loire qui a été confirmée en juillet 2022. Par la suite, l'étude d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RD 771 a été réactualisée.

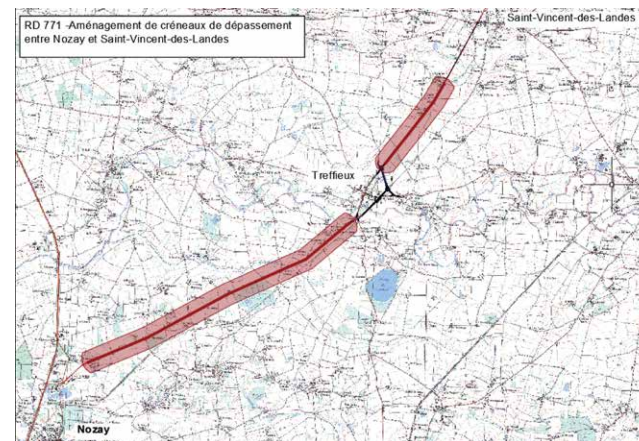
## + DE NOUVELLES ÉTUDES

En 2020-2021, une étude de faisabilité et d'opportunité pour l'aménagement d'un créneau de dépassement entre Nozay et Saint-Vincent-des-Landes a été réalisée par un bureau d'études spécialisé en infrastructures et environnement.

### Cette étude globale a porté sur plusieurs éléments :

- Un état des lieux de l'aire d'étude ;
- Une étude faune-flore et milieux naturels ;
- La définition et l'analyse de scénarios et de variantes d'aménagement ;
- La participation aux phases de concertation.

Une présentation des premières réflexions aux communes de Nozay, Treffieux, Saint-Vincent-des-Landes, ainsi qu'aux Communautés de communes de Châteaubriant-Derval et de Nozay, et aux élus départementaux du territoire a eu lieu en février 2022.





## LES AMÉNAGEMENTS DÉJÀ RÉALISÉS SUR LA RD 771

La réalisation d'un créneau de dépassement supplémentaire sur la RD 771 s'inscrit dans **un programme d'aménagements initié depuis les années 2000** :

- **2008** : aménagement d'un créneau de dépassement entre Saint-Vincent-des-Landes et Châteaubriant ;
- **2017** : aménagement de la déviation de Treffieux ;
- **2019** : mise en service du giratoire type cacahuète à Nozay (RD 129).

## + DEUX SCÉNARIOS

Deux types d'aménagement ont été présentés à cette occasion :

- Option 1** — **créneau à 3 voies affectées, limité à 80 km/h ;**
- Option 2** — **créneau à 2x2 voies, limité à 110 km/h.**

Deux scénarios et leur analyse comparative multicritère ont ensuite été exposés :

- **Scénario 1** : réalisation d'un créneau de dépassement entre Nozay et Treffieux, avec trois variantes ;
- **Scénario 2** : réalisation d'un créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes, avec deux variantes.

## Le coût des scénarios

- **Entre Nozay et Treffieux** : compris entre 8,5 et 11 M€ ;
- **Entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes** : environ 7,5 M€.

## + LE CHOIX DES COLLECTIVITÉS

**Les collectivités ont arbitré en faveur de :**

- La réalisation d'un créneau à 2x2 voies, limité à 110 km/h. La première option n'a pas été retenue au vu de son intérêt limité et des contraintes qu'elle présente par rapport aux dessertes locales et aux accès, compte tenu de la longueur accrue du créneau.
- L'aménagement d'un créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes.

**Plusieurs raisons ont motivé ce choix :**

- La mise en place d'un créneau de dépassement entre Nozay et Treffieux perturberait plus fortement les communications locales ;
- Selon les premières études préalables, cette option présente l'impact environnemental le moins important ;
- Enfin, cette option représente un coût moins élevé.

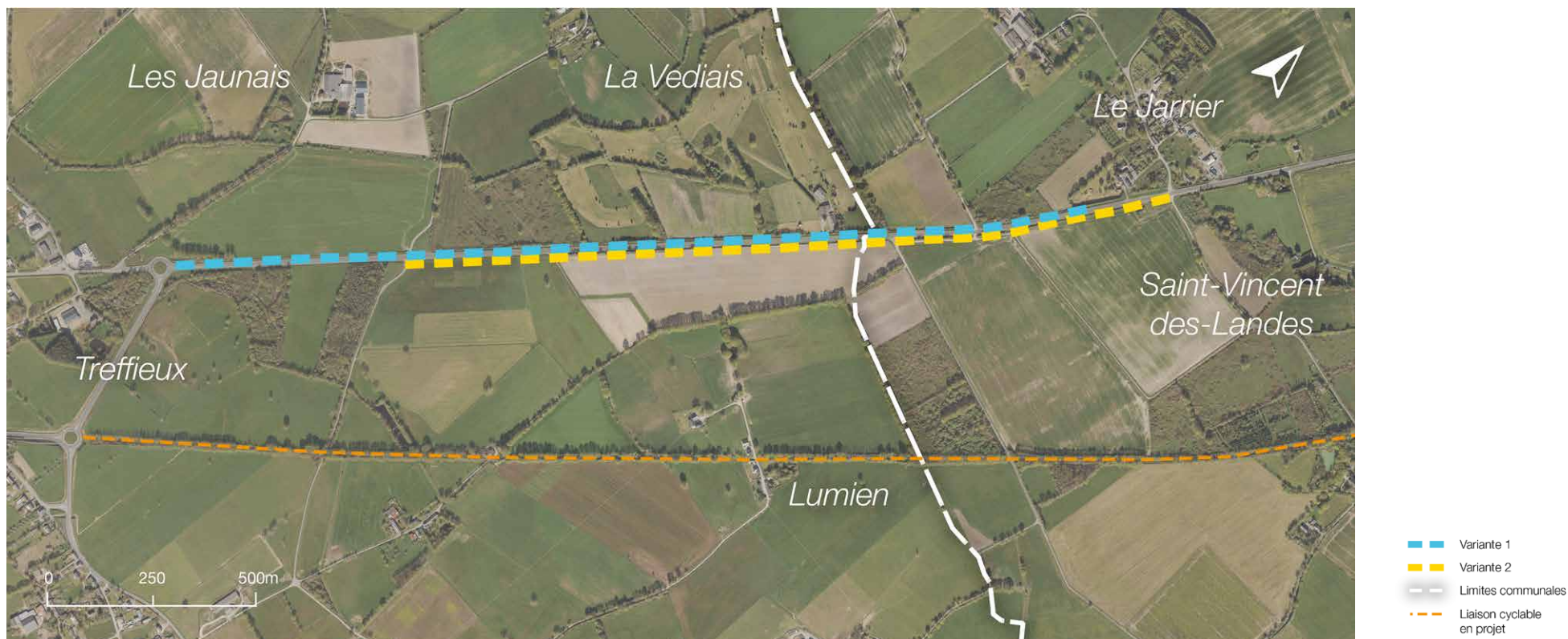
**Validée en décembre 2022, l'option du créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes** est désormais inscrite au programme pluriannuel d'investissement du Département et fera l'objet d'un cofinancement de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 5M€.



# Section **Treffieux / Saint-Vincent-des-Landes**

## **Vue d'ensemble**

D'ouest en est, le tronçon étudié se déploie sur 2,4km de la commune de Treffieux au lieu-dit Le Jarrier sur la commune de Saint-Vincent-des-Landes.  
Deux variantes ont été étudiées.



# Section **Treffieux / Saint-Vincent-des-Landes**

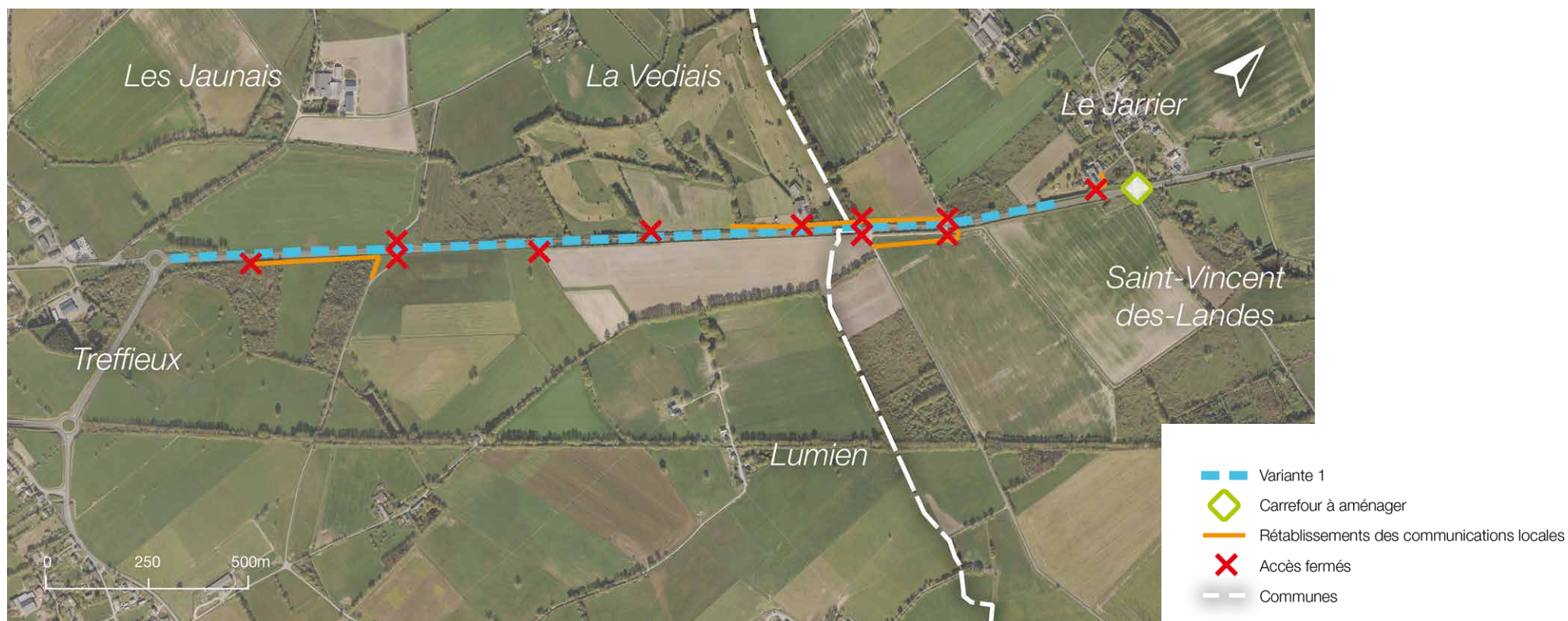
## Variante 1

La variante 1 relie la commune de Treffieux à l'ouest au lieu-dit Le Jarrier à l'est.  
D'une longueur totale de 2 220 m, dont 1 580 m utiles, elle nécessite la réalisation  
d'une seconde chaussée au sud de la RD 771 actuelle.

L'extrémité Sud du créneau se situe au droit du giratoire Nord de Treffieux.

L'extrémité Nord se situe 250m en amont du carrefour d'accès au Jarrier.

**Cette variante implique la fermeture  
de 2 carrefours secondaires  
et de 9 accès privés.**



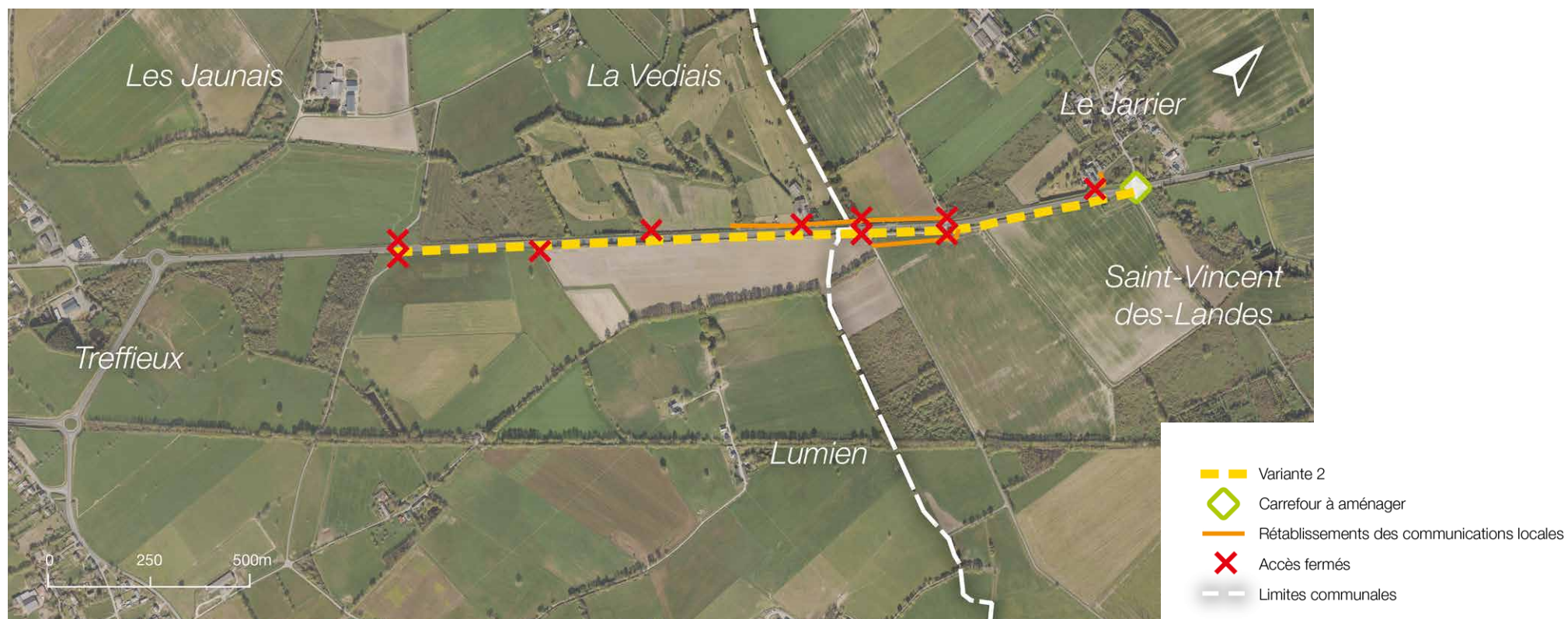


# Section **Treffieux / Saint-Vincent-des-Landes**

## Variante 2

La variante 2 relie les lieux-dits Les Jaunais à l'ouest et Le Jarrier à l'est.  
D'une longueur totale de 1 820 m, dont 1 180 m utiles, elle nécessite également la création d'une seconde chaussée au sud de la RD 771 actuelle.  
L'extrémité Sud du créneau se situe au droit des Jaunais, à 600 m du giratoire Nord de Treffieux.  
L'extrémité Nord se situe au droit du Jarrier.

**Cette variante implique la fermeture de 2 carrefours secondaires et de 8 accès privés.**



# Quelles sont les principales incidences du projet ?

**La réalisation d'un créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes a nécessairement des impacts sur le site sur lequel elle s'implante. Ces impacts ont été mis en évidence par l'étude de faisabilité et d'opportunité réalisée en 2021 sur les deux tronçons. Ils sont de plusieurs ordres : le milieu naturel, les paysages, l'activité économique et agricole, les emprises riveraines, la sécurité et la mobilité.**  
**Focus sur le tronçon Treffieux/ Saint-Vincent-des-Landes.**

## Le milieu naturel

Zones humides et milieux aquatiques, habitats naturels, faune et flore, artificialisation des sols... Les recherches bibliographiques et les inventaires sur le terrain ont constitué le socle des études. Le secteur se situe hors périmètre ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et n'accueille aucun site Natura 2000.

### ZAN : UN ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Engagé dans la transition écologique, le Département s'inscrit dans l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050. Il s'agit d'éviter au maximum la consommation de terres agricoles et naturelles dans les nouveaux projets. Les terres consommées par la construction de logements, de zones d'activités, de voiries, etc., doivent être compensées en renaturant ou en remettant en culture des milieux artificiels, dégradés, ou en friche.

## + QUE FAUT-IL EN RETENIR ?

Les enjeux de la zone d'étude et les impacts éventuels du projet concernent principalement :

### → La présence de zones de sensibilité écologique

- Des corridors écologiques, mais hors réservoir de biodiversité ;
- Des secteurs de cultures aux enjeux faibles avec, cependant, la présence de l'Alouette lulu et de l'Alouette des champs ;
- Des secteurs de bocage relativement préservés, avec des haies et des friches à fourrés accueillant des espèces protégées, dont des espèces patrimoniales ;
- Plusieurs zones humides et présence du ruisseau de la Côte dans le périmètre d'études. La variante choisie n'aura aucune incidence en faisant passer l'axe au sud de la RD 771.

### → La présence de plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales, notamment :

- Le Tarier pâtre qui niche dans plusieurs haies basses situées en bordure immédiate de la route départementale ;
- La Linotte mélodieuse, le Chardonneret élégant et le Bruant jaune qui nichent dans certaines parcelles à proximité immédiate de la route départementale ; la Cisticole des joncs, l'Alouette des champs et l'Alouette lulu qui utilisent certaines surfaces également situées à proximité immédiate de la voie.

### → La présence de plusieurs mares avec amphibiens (Triton marbré, Rainette verte, ...) et plusieurs habitats humides à proximité directe de la route départementale.

### → Une activité significative des chauves-souris (chiroptères) aux abords du tronçon.

### → Une artificialisation des sols d'environ 3 ha. Les collectivités se sont engagées à trouver des surfaces de compensation correspondant à 50% de la superficie artificialisée dans le cadre des travaux.





## L'urbanisme et l'activité

### + URBANISME

Aucun enjeu spécifique au patrimoine culturel et bâti, ni aux Espaces Boisés Classés, n'est identifié en lien avec la mise en place d'un créneau de dépassement sur l'axe Treffieux/Saint-Vincent-des-Landes. Sur la commune de Treffieux, des alignements d'arbres et haies bocagères seront à préserver le long de la RD 771.

### + IMPACT SONORE

Dans ce contexte, certains bâtis pourront être affectés par des nuisances sonores : on recense en effet 3 bâtis résidentiels situés dans la bande d'incidence potentielle de l'aménagement (Isophone 60dB). Des études de bruit permettront de préciser la situation de ces habitations et les mesures de protection nécessaires.

### + ACTIVITÉ

- **La production agricole** est principalement tournée vers la production animale et céréalière le long de la RD 771. De nombreuses exploitations agricoles sont traversées par cette route. Ainsi, 1 exploitation est impactée par un effet de coupure et 3 à 4 seront touchées par une perte de surface agricole (environ 2 ha). Ces éléments seront à prendre en considération lors de l'aménagement du créneau de dépassement.
- **L'activité économique et artisanale** des communes de Treffieux et de Saint-Vincent-des-Landes et, plus largement du Pays de Châteaubriant, bénéficiera d'une meilleure desserte depuis Nantes/Saint-Nazaire. L'accès au golf de Treffieux, en bordure de la RD 771, devra être pris en compte.

## Les paysages

Le paysage du site d'étude est singulier et remarquable, avec de nombreux points de vue et une diversité d'éléments à observer.

Le tronçon Treffieux – Saint-Vincent-des-Landes propose deux catégories de vues :

- Des vues ouvertes depuis l'espace agricole sur le village de Treffieux depuis des points hauts ;
- Des vues cadrées sur le ruisseau et la vallée de la Cône, assez resserrés.

L'opportunité de la nouvelle infrastructure routière est l'occasion de mettre en valeur le paysage de la vallée, des coteaux et des milieux bocagers.

Maintenir des vues ouvertes, offrir des fenêtres paysagères et insérer les aménagements dans la topographie seront des enjeux essentiels dans l'aménagement du créneau.

## + MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

La RD 771 constitue un axe structurant à l'échelle régionale et départementale, avec un **trafic** plus particulièrement dense du lundi au vendredi entre 8h et 9h puis entre 17h et 18h (comptages d'octobre 2019). Les flux pendulaires, majoritaires, sont susceptibles de contraindre la fluidité du trafic et de limiter les possibilités de dépassement.

En termes de **sécurité routière**, on mesure régulièrement des vitesses excessives, même si elles restent inférieures à celles du tronçon Nozay/Treffieux. Le taux et la densité d'accidents restent inférieurs aux moyennes départementales. Pour autant, le futur créneau de dépassement renforcera la sécurisation de la circulation routière, notamment en raison de la sécurisation des intersections sur cet axe.

La réalisation du créneau de dépassement va entraîner la **fermeture** de 2 carrefours secondaires et jusqu'à 9 accès privés (lieux dits ou parcelles). L'allongement maximal des parcours des riverains est estimé à 1 910 m.

## En chiffres



4 accidents  
recensés entre 2017 et 2022



Environ

6300 véhicules/jour (2022)



dont

400 poids-lourds/jour

Vitesse moyenne constatée :



83 km/h pour les véhicules légers

74 km/h pour les poids lourds



## LES DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

Les communes sont desservies en **transport en commun** par le réseau Aléop des Pays de la Loire.

Des sentiers de **randonnées** sont également présents à proximité des deux communes, mais aucun ne croise la RD 771 sur le linéaire à l'étude.

Enfin, le schéma des **itinéraires cyclables**, approuvé par l'Assemblée départementale le 20 mars 2017, prévoit la création de cinq itinéraires cyclables départementaux, notamment la création d'une liaison cyclable entre Blain et Châteaubriant. Il s'agira de l'itinéraire cyclable départemental n°6 passant par Nozay, Treffieux et St-Vincent-des-Landes et empruntant l'ancienne voie ferrée Blain-Châteaubriant.



## Synthèse de la comparaison des 2 variantes

CRITÈRES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
<b>MILIEU NATUREL</b>		
Réseau hydrographique	●●	●●
Trame verte et bleue	●●	●●
Zones humides et milieux aquatiques	●●	●
Habitats naturels (Habitats d'Intérêt Communautaire Natura 2000)	-	-
Faune / flore	●●●	●●●
Patrimoine naturel	●●	●●
Artificialisation des sols	●●	●●
<b>URBANISME ET ACTIVITE</b>		
Patrimoine historique	-	-
Urbanisme	●	●
Bâties impactés dans l'emprise de l'aménagement	●●	●●
Bâties impactés par des nuisances sonores (isophone 60 dB)	●●	●●
Milieu agricole	●	●
Activités spécifiques	●	●
Développement économique	●●●	●●●
<b>FONCTIONNALITES ET SECURITE</b>		
Longueur utile permettant le dépassement de véhicules	●●	●●
Impact sur desserte locale : allongement maximal de parcours pour les riverains	●●●	●●●
Sécurité des déplacements doux	-	-
Sécurisation de la circulation routière	●●●	●
Phasage travaux	●	●
<b>COÛTS</b>		
Montant des travaux	●	●

●●● Opportunité ●● Opportunité modérée ● Opportunité faible ●●● Contrainte forte ●● Contrainte modérée ● Contrainte faible - Non concerné



# Pour s'informer et s'exprimer : les modalités de la concertation

**Le Département organise une concertation préalable sur l'aménagement d'un créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes du 3 au 30 octobre 2023. Usagers de la RD 771, riverains et exploitants agricoles, votre avis compte !**

## + LES OUTILS D'INFORMATION À VOTRE DISPOSITION

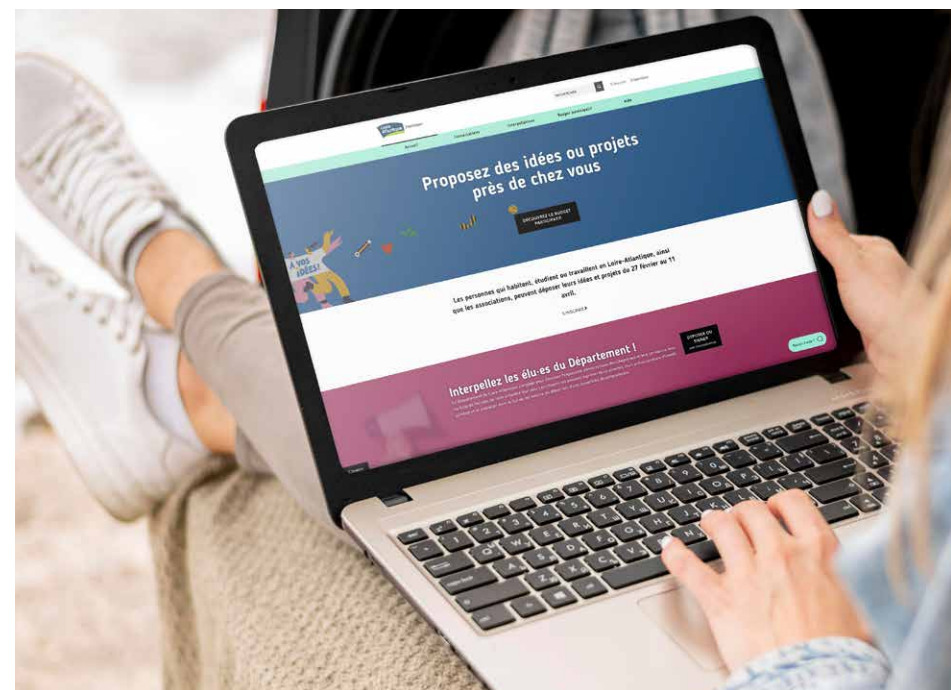
- **Le présent dossier**, pour prendre connaissance du projet ;
- **Des panneaux d'exposition** disponibles dans les mairies de Treffieux et de Saint-Vincent-des-Landes ;
- **Une plateforme dédiée** pour prendre connaissance du projet, consulter les documents disponibles et s'informer sur les rencontres à venir : [participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771](https://participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771)

## + LES OUTILS DE CONTRIBUTION À VOTRE DISPOSITION

- **Des registres papiers en mairies** de Treffieux et de Saint-Vincent-des-Landes ;
- **Une plateforme ouverte aux contributions** du 3 au 30 octobre 2023 : [participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771](https://participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771)

## + DES TEMPS DE RENCONTRE

- **1 réunion publique** ouverte à toutes et tous : mardi 3 octobre à 18h30 à la salle municipale de Saint-Vincent-des-Landes
- **Des permanences** permettant au public de rencontrer les services du Département sont prévues aux dates et lieux ci-après :
  - **2 permanences en présentiel** : 11 octobre 2023 à Saint-Vincent-des-Landes de 9h à 12h30 et le 27 octobre à Treffieux de 9h à 13h30 ;
  - **1 permanence** en visio teams : 18 octobre 2023 de 14h à 18h (inscription préalable au 02 40 99 14 15 ou par mail à l'adresse suivante : [Catherine.MENORET@loire-atlantique.fr](mailto:Catherine.MENORET@loire-atlantique.fr) du mardi 19 septembre au lundi 16 octobre).



## + ET APRÈS ?

Vos contributions seront analysées et viendront nourrir la réflexion des élus. **Un bilan sera établi et diffusé** dans un délai de 3 mois après la concertation. Il comprendra une synthèse des échanges, les réponses apportées par le Département aux questions posées et indiquera le choix de la variante exprimé par les élus. Ce bilan sera mis à votre disposition sur la plateforme du Département.



# Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



Plus d'information sur le projet et la concertation :  
**[participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771](https://participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771)**



Une initiative du Département de Loire-Atlantique  
avec un cofinancement de la Région des Pays de la Loire



Département de Loire-Atlantique  
Direction Infrastructures  
Services départementaux, 8 rue Sully, à Nantes  
Tél. 02 40 99 10 00  
Courriel : [contact@loire-atlantique.fr](mailto:contact@loire-atlantique.fr)  
Site internet : [participer.loire-atlantique.fr](https://participer.loire-atlantique.fr)